



- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Tiers payant généralisé
- Reconnu par les universités

À PARTIR DE :

**150€**  
/ mois  
CONTRAT ACCEPTÉ OU REMBOURSÉ

**Seul contrat qui répond aux critères de sélection des universités américaines et approuvé par les plus exigeantes d'entre elles.**

Cette couverture la plus complète du marché présente une réelle économie vis à vis de l'offre proposée par l'établissement

CRITÈRES

**DURÉE DE LA GARANTIE**  
12 MOIS

**RÉSIDENCE**

PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE

**NATURE DU SÉJOUR**  
JEUNE, ÉTUDIANT

**DESTINATION**  
USA ET CANADA

**LIMITE D'ÂGE**  
AVANT 40 ANS

GARANTIES



**infos**

• Aucun questionnaire  
médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

**COTISATION**

Gagnez -10% en utilisant le code **OMNES**

Par personne

**150 € / mois**

**LES RENFORTS**

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

**FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €**

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et / ou définitif.

**LES OPTIONS**

- à souscrire le jour de l'adhésion -

**GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES : à partir de 180€**

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à **15.000 €**.

## LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	<b>PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>2.000 €</b> par assuré, franchise 15 €.</li> <li>Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.</li> </ul>
 FRAIS MÉDICAUX	<b>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	Illimités
	<b>EN CAS D'HOSPITALISATION</b> <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	<b>HORS HOSPITALISATION</b>	• Remboursement <b>100 % des frais réels</b>
	<b>SOINS DENTAIRES D'URGENCES</b>	• Remboursement <b>100 % des frais réels</b> . Max. <b>300 €</b>
	<b>FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE</b> <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum en cas d'hospitalisation : <b>1.000.000 €</b></li> <li>Maximum hors hospitalisation : <b>15.000 €</b></li> </ul>
	<b>PRESTATIONS ADDITIONNELLES</b> • COUVERTURE MALADIES PRÉ-EXISTANTES CONSOLIDÉE • COUVERTURE MALADIES MENTALES OU NERVEUSES • MATERNITÉ • INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'HOSPITALISATION	Illimités Illimités Illimités 30 €/jour, maximum 365 jours
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	<b>ENVOI DE MÉDICAMENTS</b> <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
	<b>ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER</b>	Frais réels
	<b>TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE</b>	Frais réels
	<b>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT</b> <i>ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : <b>50 €</b> • Maximum : <b>500 €</b>
	<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</b>	• Maximum par personne et par jour : <b>50 €</b> • Maximum : <b>500 €</b>
	<b>RETOUR DES ACCOMPAGNANTS</b> <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>	Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : <b>50 €</b> • Maximum : <b>500 €</b>
	<b>RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ</b>	Billet aller-retour
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>3.000 €</b>
	<b>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>7.500 €</b>
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</b>	Max./assuré : <b>5.000 €</b> ou <b>25.000 € par événement</b>	
 INCIDENT VOYAGE	<b>AVANCE DE FONDS</b>	Maximum par Assuré : <b>500 €</b>
	<b>TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS</b>	Frais réels
 IND. ACCIDENT	<b>CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL</b>	Par assuré : <b>8.000 €</b>
	<b>CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE</b>	Jusqu'à : <b>40.000 €</b> , franchise 30%
 RESP. CIVILE	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum dommages corporels : <b>4.500.000€</b></li> <li>Maximum dommages matériels : <b>450.000 €</b></li> <li>Franchise par sinistre <b>80 €</b></li> </ul>
	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE</b> <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGÂTS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>100.000€</b></li> <li>Franchise par sinistre <b>80 €</b></li> </ul>

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**



iOS



ANDROID

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI  
GOBYAVA ET GÉREZ  
VOTRE ASSURANCE  
EN QUELQUES CLICS !

01.53.20.44.20  
info@ava.fr

**WWW.AVA.FR**

## LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez toutes les exclusions et leurs détails sur nos **Conditions Générales**.

### EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES AUX GARANTIES ASSISTANCE ET FRAIS MÉDICAUX

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur.

Les faits susceptibles de sanction pour acte criminel selon la législation du pays dans lequel se trouve l'Assuré.

Les interruptions volontaires de grossesse et leurs conséquences, sauf en cas de nécessité médicalement reconnue ou suite à un Accident ou une Maladie garanti.

Les vaccins, les traitements de confort, les frais de lunettes, verres de contact, prothèses de toute nature, les frais de chirurgie esthétique ou reconstructive, les frais de séances d'acupuncture, de kinésithérapie, d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe non consécutifs à un Accident ou une Maladie garanti.

### EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES À LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

La perte ou des dommages survenant lors de l'utilisation des véhicules ou engins à moteur, des bateaux à voile ou à moteur, aéronefs ou animaux de selle dont l'Assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété, la conduite ou la garde.

Les dommages matériels résultant d'incendie, explosion ou dégâts des eaux s'ils sont survenus dans les locaux dont l'assuré est le propriétaire ou l'occupant.

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

### HOSPITALISATION & ASSISTANCE

Appeler le centre d'assistance disponible 24h/7j  
+ 1 817 826 7090 (USA ou Canada)  
+ 33 01 49 02 42 11 (monde)

### SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous avancez les frais et demandez le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement et RIB européen) à AVA via votre espace client sur AVA.FR, par mail à [sinistres@ava.fr](mailto:sinistres@ava.fr), ou encore via l'application GObyAVA.

### ATTENTION

Pour les demandes d'indemnisation de **plus de 800 €**, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**